Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260610-DCM2026_067-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 00

Date de la convocation :
2 juin 2026

Date de la publication :
2 juin 2026

Vote :	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le dix juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : M. GARDAN - Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT

Excusé(es) : Mme GARDAN - M. TOREL

Secrétaire de séance : Madame **Adeline ANGÉLIQUE** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/067 : SMACL – AVENANT CONTRATS ASSURANCE IARD 31/12/2027

Le contrat souscrit auprès de la SMACL ASSURANCES arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Contrats concernés :
- Responsabilités
- Dommages aux biens
- Véhicules à moteur
- Auto-collaborateurs
- Protection juridique
- Protection fonctionnelle

Nous avons sollicité une proposition de la SMACL ASSURANCES de prolongation d'un an du contrat actuel (mêmes garanties).

Produit	**Franchise**	**Cotisation 2026** *(HT hors indexation de l'indice)*	**Cotisation 2027**
Responsabilités	Sans franchise hors options	2 383.73 €	idem
Dommages aux biens	Avec franchise de 300 €	6 662.90 €	**12 259.23 €**
Véhicules à moteur	Avec franchise de 300 €	3 138.37 €	idem
Auto-collaborateurs	Sans franchise hors options	431.26 €	idem
Protection juridique	Sans franchise	400.37 €	idem
Protection fonctionnelle	Sans franchise	121.07 €	idem
	TOTAL	**13 137.70 €**	**18 734.03 €**

Mêmes conditions tarifaires (hors indexation de l'indice), excepté pour le contrat dommages aux biens, pour lequel sera appliqué une augmentation de 80 %, au regard de la sinistralité, soit une cotisation de 12 259,23 € HT (hors indexation tarifaire).

Entendu le présent exposé,

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260610-DCM2026_067-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (21 votants) :

- **DE RETENIR l'offre de la SMACL ASSURANCES ;**
- **DE PRECISER que ce contrat se terminera le 31/12/2027 ;**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à signer les différents avenants et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 10/06/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON